

1 Cour pénale internationale
2 Chambre de première instance VI
3 Situation en République démocratique du Congo
4 Affaire *Le Procureur c. Bosco Ntaganda* — n° ICC-01/04-02/06
5 Juge Robert Fremr, Président — Juge Kuniko Ozaki — Juge Chang-ho Chung
6 Procès — Salle d'audience n° 3
7 Mercredi 30 novembre 2016
8 (*L'audience est ouverte en public à 9 h 32*)
9 M^{me} L'HUISSIER : [09:32:21] Veuillez vous lever.
10 L'audience de la Cour pénale internationale est ouverte.
11 Veuillez vous asseoir.
12 (*Le témoin est présent dans le prétoire*)
13 TÉMOIN : DRC-OTP-P-0883 (*sous serment*)
14 (*Le témoin s'exprimera en lingala*)
15 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [09:33:02] Bonjour à tous.
16 Madame la greffière d'audience, veuillez citer l'affaire, s'il vous plaît.
17 M. LE GREFFIER (interprétation) : [09:33:20] Merci, Monsieur le Président.
18 La situation en République démocratique du Congo, dans l'affaire *Le Procureur c.*
19 *Bosco Ntaganda*, ICC-01/04-02/06.
20 Nous sommes en audience publique.
21 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [09:33:33] Merci, Madame la
22 greffière d'audience.
23 Les présentations, y a-t-il des changements par rapport à hier ?
24 M^{me} SOLANO (interprétation) : [09:33:40] Non, Monsieur le Président.
25 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [09:33:42] Merci, Madame Solano.
26 La Défense.
27 M^{me} GRANDON : [09:33:47] Bonjour, Monsieur le Président. Non, pas de
28 changement.

1 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [09:33:49] Merci, Madame
2 Grandon. Représentants légaux des victimes, s'il vous plaît.

3 M^{me} PELLET : [09:33:56] Merci, Monsieur le Président. Pas de changement pour les
4 anciens enfants soldats.

5 M. SUPRUN : [09:34:01] Bonjour, Monsieur le Président, Madame, Monsieur les
6 juges. Pas de changement pour les victimes des attaques depuis hier après-midi.

7 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [09:34:11] Merci, Madame Pellet.
8 Merci, Monsieur Suprun.

9 Madame le témoin, bonjour. Comment vous sentez-vous aujourd'hui, êtes-vous
10 prête à poursuivre votre témoignage ?

11 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:34:25] Bonjour. Oui, je me sens bien.

12 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [09:34:34] Je suis heureux de
13 l'entendre. Madame le témoin, il est de mon devoir de vous rappeler que vous êtes
14 toujours sous serment, ce qui signifie que vous ne devez dire que la vérité et rien que
15 la vérité. Et deuxièmement, je vous demande de suivre mes instructions d'hier, à
16 savoir bien écouter attentivement les questions, parler dans le micro, parler
17 clairement, parler suffisamment lentement, et ménager des pauses entre la question
18 et votre réponse. Mais vous vous êtes très bien comportée hier, donc je vais vous
19 demander de continuer comme ça, comme hier, et ce sera parfait. Avez-vous tout
20 bien compris, Madame le témoin ?

21 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:35:32] Oui.

22 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [09:35:34] Dernière chose de mon
23 côté. Normalement, nous faisons une pause au bout de 90 minutes, mais si vous ne
24 vous sentez pas bien, nous pourrions observer une pause plus tôt. Donc, dans ce
25 cas-là, n'hésitez pas à nous le faire savoir en levant la main. Nous pouvons
26 maintenant poursuivre avec l'interrogatoire principal.

27 Madame Solano, souhaitez-vous continuer en publique ou à huis clos partiel ?

28 M^{me} SOLANO (interprétation) : [09:36:13] À huis clos partiel, s'il vous plaît.

1 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [09:36:15] C'est compris.

2 Madame la greffière d'audience, passons en audience à huis clos partiel, s'il vous
3 plaît.

4 *(Passage en audience à huis clos partiel à 9 h 36)*

5 (Expurgé)

6 (Expurgé)

7 (Expurgé)

8 (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 (Expurgé)

11 (Expurgé)

12 (Expurgé)

13 (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

- 1 (Expurgé)
- 2 (Expurgé)
- 3 (Expurgé)
- 4 (Expurgé)
- 5 (Expurgé)
- 6 (Expurgé)
- 7 (Expurgé)
- 8 (Expurgé)
- 9 (Expurgé)
- 10 (Expurgé)
- 11 (Expurgé)
- 12 (Expurgé)
- 13 (Expurgé)
- 14 (Expurgé)
- 15 (Expurgé)
- 16 (Expurgé)
- 17 (Expurgé)
- 18 (Expurgé)
- 19 (Expurgé)
- 20 (Expurgé)
- 21 (Expurgé)
- 22 (Expurgé)
- 23 (Expurgé)
- 24 (Expurgé)
- 25 (Expurgé)
- 26 (Expurgé)
- 27 (Expurgé)
- 28 (*Passage en audience publique à 11 h 00*)

1 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [11:00:38] Nous sommes en audience publique.

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [11:00:41] Merci, Madame la
3 greffière d'audience.

4 Madame le témoin, nous allons maintenant observer une pause de 30 minutes.

5 Tout d'abord, je vais demander à l'huissière d'audience de vous... bien vouloir
6 raccompagner M^{me} le témoin, puis j'aurai une petite question de procédure à aborder
7 ensuite.

8 *(Le témoin est reconduit hors du prétoire)*

9 Cette question concerne la suite de la déposition de ce témoin. Madame Solano,
10 d'après les informations que j'ai reçues, vous avez déjà utilisé 1 h 42 mn jusqu'à
11 présent, il vous reste donc pratiquement 3 heures pour l'audition de ce témoin.

12 Très franchement, à mon avis, vous avez conduit cet interrogatoire principal de
13 façon très efficace en couvrant pas mal de sujets. Et en ce qui me concerne plus
14 particulièrement, je dirais que vous avez conduit de façon très efficace les questions
15 relatives aux violences sexuelles.

16 Il est probable qu'il serait préférable de ne plus entrer trop dans les détails à ce sujet.
17 Est-ce que vous pensez que vous aurez besoin de 3 heures pour la suite de votre
18 audition, j'aurais tendance à penser le contraire ?

19 M^{me} SOLANO (interprétation) : [11:02:38] Monsieur le Président, eu égard à la partie
20 fondamentale de la déposition de ce témoin, je n'aurai pas besoin de tout ce temps.
21 Mais dans la mesure où j'ai l'intention de m'occuper d'un certain nombre de registres
22 scolaires, je ne suis pas tout à fait capable de vous donner une appréciation de la
23 durée de cette consultation des registres. Mais peut-être pourrais-je en terminer
24 avant.

25 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [11:03:00] Je ne veux exercer
26 aucune influence sur vous, bien entendu, je dis simplement que peut-être vous
27 pourriez raccourcir la durée de votre interrogatoire
28 principal.

1 M^{me} SOLANO (interprétation) : [11:03:12] Je vous en prie, Monsieur le Président.

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [11:03:14] L'audience est levée
3 pendant une demi-heure.

4 M^{me} L'HUISSIER : [11:03:39] Veuillez vous lever.

5 *(L'audience est suspendue à 11 h 03)*

6 *(L'audience est reprise en public à 11 h 31)*

7 M^{me} L'HUISSIER : [11:31:39] Veuillez vous lever.

8 Veuillez vous asseoir.

9 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [11:32:03] Nous sommes pour le
10 moment en audience publique et nous n'avons pas encore demandé au témoin de
11 pénétrer dans la salle car la Chambre a une décision orale à rendre sur un sujet
12 différent.

13 Avant cela, Madame Solano, en tout état de cause, je suppose que vous souhaitez
14 poursuivre l'interrogatoire à huis clos partiel.

15 M^{me} SOLANO (interprétation) : [11:32:43] Monsieur le Président, en fait, je pense que
16 je pourrais poser quelques questions en audience publique.

17 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [11:32:53] Quoi qu'il en soit, nous
18 sommes contraints de passer à huis clos partiel pour ma décision orale.

19 Madame la greffière d'audience, je vous prie.

20 *(Passage en audience à huis clos partiel à 11 h 33)*

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1 (Expurgé)

2 (Expurgé)

3 (Expurgé)

4 (Expurgé)

5 (Expurgé)

6 (Expurgé)

7 (Expurgé)

8 *(Passage en audience publique à 11 h 37)*

9 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [11:37:41] Nous sommes en audience publique,
10 Monsieur le Président.

11 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [11:37:51] Je vous remercie,
12 Madame la greffière d'audience. Peut-on à présent faire entrer le témoin dans la
13 salle.

14 *(Le témoin est introduit dans le prétoire)*

15 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [11:38:22] Je remercie également
16 le responsable de sécurité pour l'aide apportée.

17 Madame le témoin, bonjour une nouvelle fois. M^{me} Solano qui représente
18 l'Accusation va maintenant poursuivre son interrogatoire.

19 Madame Solano, vous pouvez procéder.

20 M^{me} SOLANO (interprétation) : [11:38:57] Merci, Monsieur le Président.

21 Q. [11:39:00] Madame le témoin, lorsque vous êtes arrivée au camp Bule, est-ce que
22 quelqu'un a inscrit votre nom, a consigné votre nom par écrit ?

23 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [11:39:18] Madame le témoin, je
24 vous demande de faire bien attention car pour le moment nous sommes en audience
25 publique. Donc, il est important que vous ne disiez rien qui risque de révéler votre
26 identité, et si vous pensez que dans ce que vous vous apprêtez à dire il y a un
27 élément qui pourrait révéler votre identité, levez la main, je vous prie, pour appeler
28 notre attention sur ce point et nous passerons à huis clos partiel. Vous avez

1 compris ?

2 LE TÉMOIN (interprétation) : [11:39:51] Oui.

3 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [11:39:52] Veuillez procéder,
4 Madame Solano.

5 R. [11:39:57] Oui.

6 M^{me} SOLANO (interprétation) : [11:40:08] Je vais répéter ma question parce que je ne
7 suis pas sûre.

8 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [11:40:14] J'ai entendu de la
9 bouche des interprètes que le témoin a dit « Oui ». Mais c'est votre décision,
10 Madame.

11 M^{me} SOLANO (interprétation) : [11:40:22] Bien. Dans ces conditions, tout va bien.

12 Q. [11:40:28] Qui a mis par écrit votre nom au camp Bule ?

13 R. [11:40:36] Au camp Bule, c'était Kasereka et Bahati.

14 Q. [11:40:47] Est-ce que vous savez dans quel but votre nom a été mis par écrit ?

15 R. [11:41:01] Ils ont dit qu'ils ont noté nos noms pour savoir si nous étions encore là
16 ou si n'étions plus, nous avions pris fuite.

17 Q. [11:41:24] Et était-il possible de s'enfuir du camp Bule ?

18 R. [11:41:31] Oui, partout.

19 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [11:41:38] Désolé d'interrompre,
20 mais j'aimerais, si vous le voulez permettez, Madame Solano, poser une question
21 supplémentaire.

22 Q. [11:41:49] Madame le témoin, en dehors de votre nom, est-ce qu'ils ont mis par
23 écrit d'autres détails vous concernant personnellement ?

24 R. [11:41:58] Ils avaient écrit nos noms pour que nous puissions commencer notre
25 service militaire.

26 Q. [11:42:17] Donc, est-ce qu'il faut que je comprenne qu'ils ont inscrit sur papier
27 uniquement votre nom, sans aucun autre détail ?

28 R. [11:42:31] Non.

1 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [11:42:36] Je vous remercie.

2 Madame Solano, vous pouvez procéder.

3 M^{me} SOLANO (interprétation) : [11:42:42] Merci, Monsieur le Président.

4 Q. [11:42:44] Madame le témoin, comment était-il possible de s'enfuir du camp Bule ?

5 Est-ce que le camp Bule constituait un espace ouvert d'où il était possible de partir ?

6 R. [11:42:58] Nous étions à l'intérieur du camp, eux, ils nous suivaient derrière, à tout
7 moment. Ils essayaient de voir si nous allions fuir. Donc, partout où nous étions, ils
8 étaient derrière nous avec des armes.

9 Q. [11:43:23] Que se serait-il passé si vous aviez tenté de vous enfuir ?

10 R. [11:43:32] Il n'y avait que des menaces que nous subissions, même pour nous
11 donner à manger, c'étaient des choses très chaudes. Nous avions faim, beaucoup de
12 problèmes et beaucoup de menaces, et nous avons connu toutes ces difficultés.

13 Q. [11:44:10] Mais de quoi étiez-vous menacé au cas où vous auriez tenté de vous
14 enfuir ?

15 R. [11:44:24] Là, ils nous menaçaient. Ils... et cela vous décourageait même de fuir.

16 Q. [11:44:48] Vous ont-ils dit ce qui se serait passé exactement si vous aviez tenté de
17 vous enfuir ?

18 R. [11:44:59] Oui, ils disaient que si quelqu'un essaie de fuir, ils allaient le tuer ou la
19 tuer.

20 Q. [11:45:17] Et à votre connaissance, est-ce que de telles tentatives se sont produites
21 à quelque moment que ce soit ?

22 (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

1 (Expurgé)

2 (Expurgé)

3 (Expurgé)

4 (Expurgé)

5 (Expurgé)

6 (Expurgé)

7 (Expurgé)

8 (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 Q. [11:48:15] Madame, combien de temps êtes-vous restée au camp Bule ?

11 R. [11:48:30] Au camp Bule, ça fait longtemps, je ne m'en souviens plus. Je ne sais
12 pas, nous y sommes restés pendant... pendant combien de mois.

13 Q. [11:48:53] Vous avez dit qu'il y avait d'autres *kadogo* au camp Bule, est-ce que vous
14 pourriez donner l'âge de ces *kadogo*... les âges ?

15 R. [11:49:28] Ils avaient dit qu'ils avaient l'âge entre 12, 13, jusqu'à 17 ans.

16 Q. [11:49:58] Et par rapport à votre taille, est-ce que ces autres *kadogo* étaient plus
17 petits que vous ou plus grands que vous ?

18 R. [11:50:10] Il y en avait qui étaient de plus petite taille que moi, d'autres avaient ma
19 taille.

20 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [11:50:29] Permettez-moi une
21 petite question, Madame Solano, parce que cette question de la taille est une
22 question souvent posée par les deux parties.

23 Q. [11:50:43] Madame le témoin, est-ce qu'il y avait des *kadogo* plus âgés que vous qui
24 avaient, par exemple, 17 ans et qui étaient soit de taille bien supérieure à la vôtre soit
25 éventuellement de taille inférieure à la vôtre ?

26 R. [11:51:04] Pardon, je n'ai pas bien compris votre question.

27 Q. [11:51:09] C'est ma faute, je vais essayer de simplifier ma question. Une question
28 vient de vous être posée qui porte sur la taille des autres *kadogo*. Et vous avez dit —

1 je vérifie au *transcript* : « Que certains étaient plus petits que vous et d'autres avaient
2 la même taille que vous. » Alors, je vous donne un exemple : les *Kadogo* que vous
3 avez vus et qui étaient plus petits que vous, est-ce que dans le groupe constitué par
4 ces *kadogo* plus petits que vous, il y en avait qui étaient plus âgés que vous, qui
5 avaient peut-être 16 ou 17 ans, mais qui, tout de même, étaient plus petits que vous ?

6 R. [11:52:13] Il y avait ceux qui avaient une plus grande taille que moi, les autres,
7 nous avions la même taille, et d'autres avaient une taille plus petite, un tout petit peu
8 plus petite que la mienne.

9 Q. [11:52:33] Eh bien, je ne suis pas sûr d'avoir été suffisamment clair. Alors, je vais
10 vous dire les choses de la façon suivante : les *kadogo* qui avaient plus de 15 ans, est-ce
11 qu'il y en avait quelques-uns qui avaient plus de 15 ans et qui étaient soit de la même
12 taille soit même plus petits que vous ?

13 R. [11:53:09] Ceux qui étaient plus grands étaient plus âgés. Nous, nous avions la
14 petite taille, et c'était le même âge. Il y avait aussi ceux qui avaient... qui étaient
15 moins âgés que ça.

16 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [11:53:39] Je vous remercie,
17 Madame le témoin.

18 Madame Solano, vous pouvez procéder.

19 M^{me} SOLANO (interprétation) : [11:53:45] Je vous remercie, Monsieur le Président.

20 Q. [11:53:48] Madame le témoin, vous avez dit que vous receviez des... de la
21 nourriture chaude. Combien de fois par jour est-ce que vous receviez de la
22 nourriture au camp Bule ?

23 R. [11:54:05] Nous mangions une fois.

24 Q. [11:54:13] Que mangiez-vous ?

25 R. [11:54:21] Le haricot est un mélange, mélange avec le maïs, on l'appelle
26 communément « bilibo » (*phon.*).

27 Q. [11:54:46] Et ce bilibo était servi comment ?

28 R. [11:54:52] Comme c'était très chaud, ils prenaient une louche et puis il vous met ça

1 dans les mains, et c'est très chaud, si vous laissez tomber, eh bien, c'est fini pour
2 vous, vous allez rester affamé toute la journée.

3 Q. [11:55:17] Qui préparait la nourriture, qui faisait la cuisine ?

4 R. [11:55:26] Nous-mêmes. Nous travaillions en équipe, à tour de rôle.

5 Q. [11:55:49] Comment les commandants communiquaient-ils les uns avec les
6 autres ?

7 R. [11:55:59] Entre eux, ils parlaient lingala.

8 Q. [11:56:14] Mais s'ils n'étaient pas physiquement proches l'un de l'autre, comment
9 est-ce qu'ils communiquaient ?

10 R. [11:56:26] À ce moment-là, il n'y avait pas beaucoup de téléphones. Leur
11 communication, nous ne voyons pas ça, parce que nous étions à l'intérieur.

12 Q. [11:57:04] Vous nous avez parlé d'un rassemblement particulier, celui du jour où
13 Bosco Ntaganda et Thomas Lubanga sont venus en visite au camp Bule. Mais,
14 maintenant, j'aimerais vous poser quelques questions, j'aimerais savoir s'il y a eu des
15 rassemblements de ce genre d'autres jours également ?

16 R. [11:57:34] Oui, ça se faisait, en ce moment-là c'était seulement avec les
17 commandants qui venaient nous donner les ordres à exécuter.

18 Q. [11:57:57] En dehors du fait qu'ils vous donnaient des ordres pendant ces
19 rassemblements, qu'est-ce... qu'est-ce qui était fait d'autre pendant ces
20 rassemblements ?

21 R. [11:58:13] En ce moment-là, ils venaient nous diviser en groupes, ils
22 disaient : « Toi, tu vas aller avec deux ou trois *kadogo*, vous irez quelque part. » On
23 prenait quelqu'un d'autre, on lui donnait deux ou trois *kadogo*, on lui dit : « Va à tel
24 endroit ». Avant de rentrer les rangs (*phon.*)... il fallait que nous allions subir la
25 formation pour laquelle nous sommes allés là-bas, et puis après ils nous
26 disaient : « Vous, vous irez dans tel ou tel endroit. » Même pendant la nuit pour la
27 patrouille. Donc, à 17 heures, ils nous convoquaient et ils faisaient... ils procédaient
28 de la même façon.

1 Q. [11:59:19] Et vous, vous êtes allée patrouiller ?

2 R. [11:59:27] Oui. J'y suis allée.

3 Q. [11:59:38] Pourriez-vous décrire en quoi consistait une patrouille ?

4 R. [11:59:48] La patrouille, c'était comme ça : vous sortez vers 17 h, vous êtes
5 ensemble, même jusqu'à 18 h vous êtes toujours ensemble. Alors vous commencez à
6 marcher, si vous attrapez quelqu'un vers 21 h, vous lui posez des questions pour
7 savoir s'il n'est pas voleur ou s'il a une maison qui lui appartient, et si nous savons
8 réellement que cette personne a une maison, nous allons l'escorter jusque chez elle.
9 Et si nous voyons que c'est un voleur ou si nous voyons que cette personne a volé,
10 nous allons nous promener avec lui jusqu'à 5 h du matin, et nous allions rentrer avec
11 lui pour transmettre le rapport, au camp.

12 Q. [12:00:59] À qui devez-vous rendre compte ?

13 R. [12:01:13] Le matin, au moment du rassemblement du matin, après le
14 rassemblement, nous donnons le rapport ou même au retour, nous donnons le
15 rapport auprès du chef, et le chef était dans son bureau.

16 Q. [12:01:41] Est-ce que vous aviez l'habitude de chanter lorsque vous étiez à l'UPC ?

17 R. [12:02:00] Oui, on nous apprenait des chansons que nous chantions lorsque nous
18 faisions la course.

19 Q. [12:02:30] Est-ce que vous vous souvenez des paroles de certaines de ces
20 chansons ?

21 R. [12:02:38] On... c'étaient des chansons qu'on nous apprenait pour se réchauffer.

22 Q. [12:03:26] Est-ce que vous vous rappelez des paroles de ces chansons ?

23 R. [12:03:34] Je ne me souviens pas de beaucoup de paroles, mais par exemple,
24 quand nous allions sur une montagne, on pouvait chanter : « Montons la montagne,
25 montons la montagne. » Et nous prononcions de tels mots pour garder le moral et
26 pour que nous escaladions la montagne plus rapidement.

27 M^{me} SOLANO (interprétation) : [12:04:56] Merci, Monsieur le Président.
28 Pouvons-nous passer à huis clos partiel ?

- 1 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [12:05:00] Certainement.
- 2 Madame la greffière d'audience, veuillez passer à huis clos partiel, s'il vous plaît.
- 3 *(Passage en audience à huis clos partiel à 12 h 05)*
- 4 (Expurgé)
- 5 (Expurgé)
- 6 (Expurgé)
- 7 (Expurgé)
- 8 (Expurgé)
- 9 (Expurgé)
- 10 (Expurgé)
- 11 (Expurgé)
- 12 (Expurgé)
- 13 (Expurgé)
- 14 (Expurgé)
- 15 (Expurgé)
- 16 (Expurgé)
- 17 (Expurgé)
- 18 (Expurgé)
- 19 (Expurgé)
- 20 (Expurgé)
- 21 (Expurgé)
- 22 (Expurgé)
- 23 (Expurgé)
- 24 (Expurgé)
- 25 (Expurgé)
- 26 (Expurgé)
- 27 (Expurgé)
- 28 (Expurgé)

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1 (Expurgé)

2 (Expurgé)

3 (Expurgé)

4 (Expurgé)

5 (Expurgé)

6 (Expurgé)

7 (Expurgé)

8 (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 (Expurgé)

11 (Expurgé)

12 (Expurgé)

13 (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 (*Passage en audience publique à 12 h 58*)

16 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [12:58:39] Nous sommes en audience publique,
17 Monsieur le Président.

18 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [12:58:48] S'agissant du temps
19 que vous avez utilisé, Madame Solano, je puis vous dire que vous avez utilisé à peu
20 près trois heures, puisque très précisément il s'agit de 3 h et 1 mn, et nous allons
21 donc, Madame le témoin, suspendre à présent, la Chambre vous remercie d'avoir
22 patiemment répondu à toutes les questions qui vous ont été posées.

23 Nous allons suspendre l'audience pendant 90 minutes et reprendrons nos débats à
24 14 h 30 pour la suite de l'interrogatoire conduit par l'Accusation.

25 M^{me} L'HUISSIER : [12:59:28] Veuillez vous lever.

26 (*L'audience est suspendue à 12 h 59*)

27 (*L'audience est reprise en public à 14 h 31*)

28 M^{me} L'HUISSIER : [14:31:17] Veuillez vous lever. Veuillez vous asseoir.

1 *(Le témoin est présent dans le prétoire)*

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [14:31:58] Bonjour une nouvelle
3 fois à tous.

4 Bonjour, Madame le témoin. Nous allons directement entreprendre la suite de
5 l'interrogatoire principal mené par l'Accusation. Madame Solano, vous souhaitez le
6 faire à huis clos partiel ou en audience publique ?

7 M^{me} SOLANO (interprétation) : [14:32:22] Huis clos partiel, je vous prie, Monsieur le
8 Président.

9 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [14:32:25] Très bien, Madame le
10 greffier d'audience, passons à huis clos partiel.

11 *(Passage en audience à huis clos partiel à 14 h 32)*

12 (Expurgé)

13 (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1 (Expurgé)

2 (Expurgé)

3 (Expurgé)

4 (Expurgé)

5 (Expurgé)

6 (Expurgé)

7 (Expurgé)

8 (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 *(Passage en audience publique à 16 h 03)*

11 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [16:03:12] Nous sommes en audience publique,
12 Monsieur le Président.

13 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [16:03:21] Merci, Madame le
14 greffier d'audience. L'interrogatoire principal est maintenant terminé par
15 M^{me} Solano.

16 J'ai une requête sous les yeux des représentants légaux des victimes de la part de
17 M^{me} Pellet, la représentante légale des anciens enfants soldats, elle a indiqué cinq
18 domaines sur lesquels elle aimerait interroger le témoin.

19 Maître Pellet, ce n'est pas votre faute, je crois que M^{me} Solano les a tous traités. Est-ce
20 que vous pensez que vous pourriez poser malgré tout quelques questions qui ne
21 seraient pas répétitives ?

22 M^{me} PELLET : [16:04:14] Merci, Monsieur le Président, compte tenu des réponses...
23 des questions posées par l'Accusation et des réponses apportées, j'ai effectivement
24 très peu de questions, mais j'aurais quand même quelques questions qui concernent
25 la réparation. Et conformément à votre décision sur la conduite des procédures, j'ai
26 indiqué dans ma demande que je souhaitais aborder ce... ce sujet qui constitue donc
27 un thème supplémentaire à ma demande.

28 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [16:04:47] Maître Grandon, votre

- 1 déposition ?
- 2 M^{me} GRANDON : [16:04:52] Pas d'objection.
- 3 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [16:04:56] Vous avez dix minutes,
- 4 Maître Pellet.
- 5 M^{me} PELLET : [16:05:00] Bonjour, Madame le témoin.
- 6 R. [16:05:06] Bonjour.
- 7 M^{me} PELLET : [16:05:08] Pour ces questions, je vais être obligée de vous demander de
- 8 passer à huis clos partiel.
- 9 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [16:05:15] Certainement.
- 10 Madame la greffière d'audience, peut-on passer à huis clos partiel, s'il vous plaît.
- 11 *(Passage en audience à huis clos partiel à 16 h 05)*
- 12 (Expurgé)
- 13 (Expurgé)
- 14 (Expurgé)
- 15 (Expurgé)
- 16 (Expurgé)
- 17 (Expurgé)
- 18 (Expurgé)
- 19 (Expurgé)
- 20 (Expurgé)
- 21 (Expurgé)
- 22 (Expurgé)
- 23 (Expurgé)
- 24 (Expurgé)
- 25 (Expurgé)
- 26 (Expurgé)
- 27 (Expurgé)
- 28 (Expurgé)

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1 (Expurgé)

2 (Expurgé)

3 (Expurgé)

4 (Expurgé)

5 (Expurgé)

6 (Expurgé)

7 (Expurgé)

8 (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 (Expurgé)

11 (Expurgé)

12 (Expurgé)

13 *(Passage en audience publique à 16 h 33)*

14 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [16:33:06] Nous sommes en audience publique,
15 Monsieur le Président.

16 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [16:33:11] Madame le témoin,
17 j'aimerais vous remercier, vous remercier beaucoup d'avoir fait preuve de ce
18 courage. Et que malgré vos problèmes de santé, vous soyez restée patience et que
19 vous ayez répondu à toutes les questions qui vous ont été posées. Si vos problèmes
20 de santé se poursuivaient, demandez aux personnes qui s'occupent de vous de
21 l'Unité des victimes et des témoins de vous aider, ils vous aideront à résoudre ce
22 problème. Sinon, nous allons nous retrouver demain à 9 h 30. Il est de mon devoir,
23 de mon devoir légal, de vous rappeler qu'entre-temps vous ne devez discuter de
24 votre témoignage avec personne, personne d'autre. Est-ce que vous avez bien
25 compris cela, Madame le témoin ?

26 LE TÉMOIN (interprétation) : [16:34:18] J'ai compris.

27 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [16:34:24] Prenez du repos et
28 nous allons prendre demain à 9 h 30.

- 1 M^{me} L'HUISSIER : [16:34:32] Veuillez vous lever.
- 2 (*L'audience est levée à 16 h 34*)